

Réunion de la commission Territoires du 24 novembre 2022

SYNTHÈSE

La commission Territoires s'est réunie le jeudi 24 novembre 2022 sous la présidence de M. Pierre-Philippe Combes. Les échanges ont principalement porté sur l'information statistique relative aux collectivités locales, le sujet principal de la séance (suite à l'avis n° 10 de moyen terme de la commission : Étendre l'information sur les collectivités locales).

La séance a débuté par deux présentations visant à **illustrer les usages et besoins de données statistiques exprimés par les collectivités**. Lors de la première, Jérémy Pierre-Nadal, de Régions de France, et Clément Casabianca, de la Région Nouvelle-Aquitaine, ont souligné l'importance de disposer de données au niveau territorial le plus fin possible, souvent à l'échelle intercommunale, mais aussi de données permettant de comparer les régions entre elles. Lors de la seconde, Paulo Freitas Alves, du Conseil départemental du Loir-et-Cher, est revenu sur les besoins en matière de données financières. Les deux présentations ont pointé quelques limites des données disponibles, concernant par exemple les données de la base permanente des équipements (BPE) ou des demandes de valeurs foncières (DVF).

Luc Brière, chef du département des études et statistiques locales de la direction générale des collectivités locales (DESL-DGCL), a ensuite présenté les avancées récentes et à venir opérées par son département pour d'une part **décrire la fonction publique territoriale** (nombre d'emplois, conditions de travail, etc.), et d'autre part **suivre le déploiement et l'organisation des intercommunalités**. Il a notamment insisté sur les travaux en cours à la suite de la mise en place du rapport social unique en 2019 qui devraient permettre d'enrichir les indicateurs disponibles et de réduire les délais de mise à disposition des informations. La refonte du site [Aspic-Banatic](#), prévue pour être finalisée au second semestre 2023, devrait quant à elle améliorer l'accès à l'information concernant les compétences des collectivités avec une mise à jour en temps réel.

Les trois interventions suivantes ont porté sur de nouveaux outils et plateformes disponibles pour accéder à des données statistiques relatives aux collectivités locales, en proposant une démonstration de leurs différentes fonctionnalités. Thomas Rougier a d'abord présenté l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) et sa nouvelle **plateforme** [data.ofgl.fr](#), qui vise à rendre accessible et intelligible les jeux de données sur les finances des collectivités. Elle propose également des outils de constitution de bases de données sur mesure ou de datavisualisation, ainsi qu'un module Filothèque qui présente les principales mesures ayant pu affecter les finances des communes.

Luc Brière a ensuite présenté le nouveau **portail** [www.open-collectivites.fr](#) créé par la DGCL. Destiné à la fois aux élus, fonctionnaires, journalistes, citoyens ou chercheurs, il centralise l'information statistique sur les collectivités sur des thématiques variées : dotations, finances, économie, population, mais aussi culture, éducation, aménagement, transports, tourisme, santé, sécurité, etc. L'ensemble des jeux de données et des publications clés y sont recensés pour chaque thématique. Des renvois sont prévus vers les principaux sites de référence afin de faire office de portail unique d'accès aux données existantes. Des fiches synthétisant les principaux chiffres-clés sont également proposées pour chaque collectivité, avec une fonctionnalité de comparaison aux autres collectivités et d'export au format CSV.

Akim Oural et Jean-Marie Bourgogne, de l'**association OpenDataFrance**, ont quant à eux fait état des outils mis à disposition des collectivités pour les accompagner dans l'ouverture de leurs données, celle-ci étant obligatoire pour les collectivités locales de plus de 3500 habitants en application de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016. Après avoir rappelé les difficultés rencontrées en particulier par les petites et moyennes collectivités, ils ont présenté la plateforme [schema.data.gouv.fr](#) qui recense les différents standards open data selon les jeux de données et son outil de validation associé [validata.fr](#). Le site [dataclit.fr](#) et son module dataviz, l'[Observatoire opendata des territoires](#) et le [kit de ressources ODF](#) ont également été présentés.

Deux exemples de travaux exploitant les données disponibles ont ensuite été exposés. Hervé Bacheré, du pôle Études économiques régionales de l'Insee, a proposé une première lecture des données disponibles sur les **entreprises publiques locales**. Après avoir rappelé les difficultés qui subsistent pour étudier ces entreprises qui ne sont pas directement identifiables dans les fichiers administratifs, il est revenu sur la spécificité de ces entreprises en les comparant aux autres entreprises. Touria Jaaidane et Sophie Larribeau ont ensuite présenté les résultats de leurs **travaux de recherche sur les finances des communes**. Elles ont notamment présenté les effets qu'avaient pu avoir les différentes politiques mises en place par l'État (déploiement des intercommunalités, baisse de la dotation globale de fonctionnement, systèmes de péréquation) sur les finances des communes. Après avoir salué la richesse des informations disponibles et l'effort entrepris de transparence de l'administration, elles ont souligné quelques limites dans les données disponibles.

Les échanges avec la salle ont fait émerger **plusieurs demandes de la part des utilisateurs**, notamment des données relatives aux collectivités territoriales européennes frontalières – afin d'améliorer l'analyse des flux ou le calcul de la distance d'accès à l'équipement le plus proche –, ou concernant les associations qui reçoivent des subventions de la part des collectivités. Pour les départements et régions d'outre-mer, des demandes d'accès aux données de douane, aux comptes satellites du tourisme, ainsi qu'à des données relatives à l'hébergement touristique non collectif et aux passagers aériens ont été émises. Les échanges ont également mis en évidence les difficultés rencontrées par les services producteurs pour concilier la diffusion des données à un niveau fin (carreau ou EPCI) avec le respect du secret statistique, ce qui nécessite d'arbitrer pour définir le bon échelon de diffusion. Le besoin de formation des élus et d'acculturation de la population à la donnée a également été souligné. La diffusion d'un schéma récapitulatif des différents services producteurs et des plateformes disponibles pour accéder aux données a été demandée afin d'y apporter une réponse.

À l'issue des débats, **un avis a été adopté par la commission**. Il salue les travaux entrepris récemment pour faciliter l'accès à l'information et favoriser l'harmonisation des données produites et encourage la poursuite des travaux allant en ce sens. Il recommande en outre la mise à disposition de jeux de données pluriannuels afin de faciliter l'étude des évolutions temporelles ainsi que la diffusion de nouvelles données au niveau géographique le plus fin possible et en permettant la comparaison avec les collectivités frontalières.

Deux points d'information ont ensuite été portés à la connaissance de la commission. En premier lieu, les **évolutions des zonages de diffusion des statistiques du tourisme** ont été présentés par Christine Chambaz et Pierre Girard, de l'Insee. Ces évolutions font suite au transfert de la production des statistiques sur le tourisme de la Direction générale des entreprises (DGE) à l'Insee en 2020. Alors que les mailles géographiques d'échantillonnage et d'étude utilisées jusqu'alors partitionnaient le territoire en cinq types d'espaces touristiques exclusifs les uns des autres, de nouveaux découpages ont été définis afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs nationaux, internationaux et régionaux. Trois découpages seront désormais utilisés conjointement : un découpage départemental, un découpage selon la grille de densité et un découpage selon le type d'aire touristique (distinguant le littoral, les stations de montagne avec remontées mécaniques et les autres aires de montagne). À l'occasion d'un second point d'information, la **démarche d'élaboration du prochain programme de moyen terme du Cnis**, qui couvrira la période 2024-2028, a ensuite été présentée par Dominique Francoz, du secrétariat général du Cnis. Cette démarche a pour objectif de produire des avis destinés à orienter la production statistique et les thèmes présentés dans les différentes commissions du Cnis pour les cinq années à venir. La première étape déjà engagée consiste à dresser un bilan du moyen terme qui se termine avant de recueillir les besoins des utilisateurs au 1^{er} semestre 2023. Les personnes souhaitant exprimer une demande pour le prochain programme de moyen terme sont invitées à le faire par courriel dès maintenant et jusqu'en juin 2023.

Pour finir, la commission a étudié deux demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951 pour lesquelles elle a émis deux avis favorables.

**La prochaine réunion de la commission « Territoires » aura lieu le
jeudi 8 juin 2023 à 9h30**